



Guide de candidature



Les Grands Prix du tourisme québécois

2007

Préparé par ATR associées du Québec
Novembre 2006

*Veillez noter : Dans ce document, la forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les hommes que les femmes.
De plus, pour fins de simplification, nous utilisons le mot « entreprise » pour désigner tout organisme, organisation, compagnie ou établissement soumettant une candidature.*



Mot de la ministre du Tourisme

Je suis heureuse de vous présenter le Guide de candidature du 22^e concours des Grands Prix du tourisme québécois. Résultat d'une collaboration encore plus étroite entre le ministère du Tourisme et ATR associées du Québec, cette édition des Grands Prix devrait plus que jamais permettre de reconnaître le travail exceptionnel qui est accompli dans chacune des régions du Québec pour la mise en valeur des quatre grandes expériences autour desquelles s'articule notre offre touristique.

Je me plais à le répéter c'est grâce à votre passion, à votre dynamisme et à votre savoir-faire que le Québec peut fournir des émotions inoubliables à des millions de visiteurs d'ici et d'ailleurs. La contribution de chacun et de chacune d'entre vous permet de faire de l'industrie touristique un levier important pour la prospérité économique du Québec.

La Politique touristique du Québec « Vers un tourisme durable » propose une vision du tourisme volontairement ambitieuse qui se présente comme un idéal à atteindre : « Que le tourisme devienne, durant toute l'année, une source de richesses économiques, sociales et culturelles pour toutes les régions du Québec, et ce, dans le respect des principes du développement durable ».

Mais ceci, nous en sommes tous conscients, ne peut se faire que dans un partenariat accru entre tous les acteurs de cette industrie. Cette première année, d'une entente triennale avec ATR associées dans l'organisation des Grands Prix, en est une illustration qui a déjà porté fruits, comme en témoigne notamment la révision des catégories.

L'édition 2007 des Grands Prix du tourisme québécois sera donc l'occasion de renouveler et de célébrer la créativité, l'excellence, l'ardeur et le professionnalisme de votre travail. Je vous invite donc chaleureusement à exposer vos réalisations avec fierté.

Je souhaite à toutes et à tous la meilleure des chances !

Françoise Gauthier
Ministre du Tourisme



Le concours et ses avantages

Créés en 1985, les Grands Prix du tourisme québécois permettent de souligner les efforts et le dynamisme des entreprises qui œuvrent dans le domaine touristique, tout en reconnaissant officiellement leur contribution exceptionnelle au positionnement du Québec comme destination touristique de qualité.

Encore cette année, le concours des Grands Prix du tourisme québécois contribue à faire connaître la qualité et l'importance de l'industrie touristique dans l'activité économique québécoise et à attirer l'attention de la population sur l'élite touristique en matière d'hébergement, de restauration, d'événements, d'attractions, de services, de plein air, d'aventure et de transports.

Depuis plus de 20 ans, le concours des Grands prix du tourisme québécois ne cesse de se renouveler. En se basant sur vos suggestions et sur vos commentaires, nous mettons en œuvre chaque année un concours qui tente de répondre à vos attentes. Cette année, nous avons simplifié le processus de candidature en révisant les catégories et en clarifiant les candidats à qui elles s'adressent. Nous avons également élaboré des fiches d'information adaptées à chacune des catégories, et avons énoncé la pondération des critères d'évaluation afin que vous sachiez sur quoi les jurys évalueront votre candidature.

L'édition 2007 du concours des Grands Prix du tourisme québécois, c'est donc :

- > 17 catégories dont les lauréats régionaux deviennent candidats au national.
- > Des jurys dans chacune des régions pour évaluer les dossiers au niveau régional ainsi qu'un jury national pour décerner les mentions Or, Argent et Bronze.
- > Un prix national décerné à la « Personnalité touristique » de l'année.
- > Un gala dans chacune des régions participantes au cours de l'hiver 2007.
- > Un événement national qui couronnera les grands gagnants de chacune des catégories.

IL Y A DES AVANTAGES À ÊTRE LAURÉAT D'UN GRAND PRIX DU TOURISME QUÉBÉCOIS !

Le ministère du Tourisme offre aux lauréats nationaux une visibilité importante, autant auprès du grand public qu'auprès des membres de l'industrie touristique. Les lauréats nationaux bénéficieront d'une couverture médiatique dans les quotidiens du Québec, dans certains magazines spécialisés, dans des capsules télévisées, dans l'Internet et par le biais d'une campagne de relations publiques. Cette visibilité s'ajoutera à la couverture des différentes remises de prix par la presse locale, régionale et nationale du Québec.

En plus de la visibilité offerte par le ministère du Tourisme aux lauréats nationaux, remporter les honneurs peut rapporter gros à votre entreprise!

- > La reconnaissance de votre travail devant et par vos pairs lors de la remise des prix.
- > La reconnaissance de vos accomplissements par vos pairs et votre clientèle grâce à l'utilisation du logo « Grand Prix » dans votre documentation promotionnelle.
- > La notoriété de votre entreprise grâce à une couverture média de la remise des prix et des récipiendaires (dans la plupart des régions).
- > Le renforcement de la fierté de son équipe de travail.
- > Et bien plus !





Les critères d'admissibilité

Votre candidature doit présenter une réalisation, un concept novateur, un projet unique ou original, ou encore l'amélioration d'une idée, la concrétisation d'un rêve.

Avant de présenter votre candidature, assurez-vous de remplir toutes les conditions suivantes :

- > Votre entreprise doit être en exploitation (ou vos services touristiques en prestation) au Québec depuis au moins deux ans à la date du dépôt de votre candidature.
- > Votre entreprise doit posséder tous les permis requis à son exploitation.
- > Votre entreprise doit être membre en règle de l'association touristique régionale (ATR) du territoire où se déroulent vos activités touristiques (lieu d'exploitation) et vous devez soumettre votre candidature auprès de cette ATR.
- > Si votre candidature porte sur un établissement d'hébergement, celui-ci doit détenir son attestation de classification. De même, tout lieu d'accueil et de renseignements touristiques doit détenir son autorisation d'agrément.

Pour la catégorie « Ressources humaines » :

- > Les candidats doivent être à l'emploi de l'entreprise au moment du dépôt de la candidature.
- > Les candidatures doivent être soumises par l'employeur (et non par un collègue ou par l'individu faisant l'objet de la candidature).
- > Les candidats ne doivent pas être propriétaires occupants d'un gîte.



Les catégories

Cette année, vous pouvez présenter votre candidature dans l'une des catégories listées ci-dessous. Rappelez-vous que votre entreprise peut poser sa candidature dans plus d'une catégorie, à condition que les candidatures portent sur des réalisations bien distinctes.

Par exemple, un hôtel pourrait présenter un dossier dans la catégorie hébergement (en mettant en valeur les résultats obtenus suite à un projet d'agrandissement majeur) et un autre dans la catégorie restauration (en mettant de l'avant les retombées de son travail de promotion auprès de voyagistes pour inclure son restaurant sur le trajet de groupes en visites).

Si vous remportez les honneurs dans votre région pour l'une de ces catégories, vous deviendrez automatiquement candidat au niveau national pour les mentions Or, Argent et Bronze.

Finalement, en cas de doute quant à la catégorie dans laquelle vous devriez poser votre candidature, veuillez prendre contact avec le responsable du concours dans votre région. Vous trouverez la liste de ces responsables en fin de document.





Les catégories

> suite

ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ET DE LOISIR

NOUVEAU EN 2007

Cette catégorie s'adresse aux candidats offrant des infrastructures pour la pratique libre d'activités s'adressant significativement à une clientèle touristique et excursionniste telles que le vélo, la randonnée pédestre, le ski de fond, le ski alpin, la planche à neige, le golf, le nautisme, les parcs naturels, etc.

AGROTOUTISME ET PRODUITS RÉGIONAUX

NOUVEAU EN 2007

Cette catégorie s'adresse aux candidats qui offrent des activités touristiques complémentaires à l'agriculture sur les lieux d'une exploitation agricole, mettant en relation producteurs agricoles et touristes (ou excursionnistes) tout en permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte.

Cette catégorie inclut également les entreprises qui effectuent la transformation ou la préparation de produits régionaux pour en faire la vente. Sans être situées sur les lieux d'une exploitation agricole, ces entreprises créent des produits alimentaires composés à majorité d'ingrédients provenant de leur région touristique, tout en offrant une infrastructure d'accueil ou d'interprétation aux visiteurs.

On retrouve donc dans cette catégorie, par exemple : des érablières (utilisant du sirop produit sur les lieux ou provenant de la région), des vignobles et des cidreries (utilisant des fruits récoltés sur place ou provenant de vignes ou de vergers des environs), des fermes offrant des visites d'interprétation, des fromageries, des fumoirs, des produits marins, des viandes et gibiers, etc.

ATTRACTIONS TOURISTIQUES

> Moins de 100 000 visiteurs

> 100 000 visiteurs ou plus

Cette catégorie s'adresse aux candidats qui exploitent des jardins zoologiques ou botaniques, des musées ou galeries d'art, des centres d'interprétation, des aquariums, des parcs aquatiques, d'attractions ou d'amusement, des théâtres ou salles de spectacles, des sites historiques, patrimoniaux ou religieux, des circuits thématiques, des spas de santé ou nordiques, des croisières ou des excursions en bateau, des grands spectacles, des casinos, etc.

Veillez noter : Les entreprises ou organismes peuvent déposer leur candidature dans cette catégorie que s'ils n'appartiennent à aucune autre catégorie du présent concours (par ex., agrotourisme, activités de plein air et de loisir, écotourisme et tourisme d'aventure).

ÉCOTOURISME ET TOURISME D'AVEVENTURE

NOUVEAU EN 2007

Cette catégorie s'adresse aux candidats offrant la pratique encadrée d'activités physiques en plein air ou dans un milieu naturel particulier (endroit inusité, exotique, isolé, inhabituel ou sauvage) qui comportent un niveau de risque variant selon l'environnement ou selon la nature des activités et des moyens de transport impliqués. Par exemple, la randonnée de traîneau à chien, l'escalade, les parcours aériens, la randonnée en haute montagne, le canot, le kayak, le vélo de montagne, le cerf-volant de traction, le parachutisme, le delta-plane, la plongée.

Cette catégorie inclut également les candidats offrant la pratique encadrée d'activités dont le but est de faire découvrir un milieu naturel tout en préservant son intégrité, qui comprennent une activité d'interprétation des composantes naturelles ou culturelles du milieu, qui favorisent une attitude de respect envers l'environnement, qui reposent sur des notions de développement durable et qui entraînent des bénéfices socioéconomiques pour les communautés locales et régionales. Par exemple, la découverte et l'observation de la nature, la géomorphologie, l'observation de baleines, la spéléologie, etc.



Les catégories

> suite

FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES

>Budget d'exploitation de moins de 1 M\$

>Budget d'exploitation de 1 M\$ ou plus

Cette catégorie est destinée aux candidats responsables de congrès, de festivals, de rencontres sportives, culturelles ou populaires, etc. s'adressant significativement à une clientèle touristique (incluant les excursionnistes).

HÉBERGEMENT – CAMPINGS

Cette catégorie s'adresse aux candidats qui exploitent un établissement offrant des services et des emplacements fixes permettant d'accueillir des tentes ou des véhicules de camping récréatifs motorisés ou non.

HÉBERGEMENT

NOUVEAU EN 2007

>Établissements 4 et 5 étoiles

>Établissements 3 étoiles et moins

Cette catégorie s'adresse aux candidats offrant de l'hébergement dans un ou plusieurs immeubles adjacents, tout en n'appartenant à aucune des autres catégories du présent concours (par ex., gîtes, résidences de tourisme, campings). Cette catégorie inclut hôtels, motels, auberges, centres de vacances, auberges de jeunesse, établissements d'enseignement et villages d'accueil.

HÉBERGEMENT – GÎTES

Cette catégorie s'adresse aux propriétaires ou occupants qui exploitent leur résidence privée comme établissement d'hébergement en offrant au plus 5 chambres et en incluant un petit déjeuner servi sur place.

HÉBERGEMENT – POURVOIRIES

Cette catégorie s'adresse aux candidats exploitant un établissement qui offre des installations et des services pour la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage tels que l'hébergement, le transport, la location d'équipements, les services de guides, etc.

HÉBERGEMENT – RÉSIDENCES DE TOURISME

NOUVEAU EN 2007

Cette catégorie s'adresse aux candidats qui exploitent des établissements qui offrent de l'hébergement dans des chalets, des appartements ou des maisons meublés qui comprennent obligatoirement une cuisinette et une ou plusieurs chambres.





Les catégories

> suite

RESTAURATION – DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Cette catégorie s'adresse aux candidats offrant un service de restauration qui se sont démarqués en visant le développement de la clientèle touristique par la mise en valeur des produits du Québec tout en favorisant les produits de leur région d'appartenance.

SERVICES TOURISTIQUES

Cette catégorie s'adresse aux candidats prestataires de services soutenant le séjour des visiteurs, tels que l'accueil et l'information touristique, les services de guidage, les boutiques à vocation touristique, la signalisation, etc.

TRANSPORTS ET VOYAGES

Cette catégorie s'adresse aux transporteurs terrestres, aériens ou nautiques, ainsi qu'aux grossistes et aux détaillants en voyages.

RESSOURCES HUMAINES

- > mention Employé touristique
- > mention superviseur touristique
- > mention relève touristique

NOUVEAU
NOUVEAU

Cette catégorie s'adresse aux candidats qui se sont illustrés au sein de leur entreprise et de l'industrie touristique.

- > La mention Employé touristique est destinée à un employé de première ligne.
- > La mention Superviseur touristique vise les gestionnaires de niveau d'entrée relevant d'un gestionnaire de niveau supérieur. Les personnes qui occupent ce type de poste ont pour mandat de superviser les autres, de diriger le service à la clientèle et de veiller à la mise en oeuvre des politiques et des procédures de l'entreprise.
- > La mention Relève touristique est réservée aux personnes de 35 ans et moins qui oeuvrent dans l'industrie touristique.

Veillez noter : Dans cette catégorie, la candidature d'un individu doit être soumise par son employeur. Cependant, les employés d'ATR et les présidents en exercice ne sont pas admissibles au concours.



Les critères d'évaluation

Sauf pour la catégorie Ressources humaines, les jurys évalueront tous les dossiers de candidature selon les éléments ci-dessous et noteront selon la pondération suivante :

> Fiche d'information	10 %
> Identification de l'élément déclencheur	10 %
> Stratégies et actions mises en place	45 %
> Réalisations	30 %
> Vision et perspectives	5 %

Les candidatures admissibles seront évaluées strictement selon le contenu du dossier, et jugés à la fois sur la base de l'effort accompli en fonction des moyens disponibles.

SUR QUOI PORTE PRINCIPALEMENT L'ÉVALUATION DES DOSSIERS ?

Les questions suivantes serviront de base de discussion aux jurys pour évaluer les stratégies et les actions mises en place telles qu'illustrées dans votre dossier :

Est-ce que le candidat a contribué à l'amélioration de l'offre touristique de son entreprise et de la destination québécoise en:

- > Cherchant à améliorer et à renouveler ses produits ou à en développer de nouveaux?
- > Favorisant le développement de produits prolongeant sa saison touristique?
- > Offrant des produits contribuant à la différenciation de l'offre de sa région?
- > Participant à des partenariats visant à structurer l'offre et à stimuler la demande autour d'expériences touristiques intégrées sur la base de forfaits, circuits et itinéraires adaptés aux clientèles?
- > Adhérant à une démarche qualité?
- > Adhérant aux principes du tourisme durable, c'est-à-dire un tourisme qui :
 - a. exploite de façon optimum les ressources de l'environnement?
 - b. respecte l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil?
 - c. offre à toutes les parties prenantes des avantages socioéconomiques?

- > Mettant de l'avant une offre accessible à tous (familles, jeunes, personnes âgées, personnes à capacité physique restreinte, personnes à faibles revenus)?
- > Recherchant et en utilisant de l'information stratégique menant à une plus grande intelligence de marché?

Est-ce que le candidat a contribué à promouvoir son produit touristique à l'échelle régionale, nationale ou internationale en:

- > Poursuivant des occasions d'affaires par ses activités de promotion?
- > Revoyant les efforts à consacrer à chacun des marchés en fonction des résultats obtenus et des potentiels de développement?
- > Contribuant à des projets spécifiques d'organisation de l'offre?

Est-ce que le candidat a contribué à l'essor de l'industrie en reconnaissant les ressources humaines comme facteur stratégique de rentabilité, de qualité et de durabilité (par, entre autres, la reconnaissance professionnelle, l'offre de perfectionnement ou de formation continue, la stabilisation des emplois touristiques, le recrutement de nouveaux segments de main-d'œuvre)?





Les critères d'évaluation

> suite

Pour la catégorie Ressources humaines, les jurys évalueront les dossiers de candidature selon les éléments ci-dessous et noteront selon la pondération suivante :

- | | |
|--|------|
| > Fiche d'information | 10 % |
| > Caractéristiques du candidat et raisons entourant sa mise en candidature | 30 % |
| > Réalisations du candidat | 40 % |
| > Rôle et influence du candidat au sein de son équipe de travail | 20 % |

Voici des exemples de questions qui serviront de base de discussion aux jurys pour évaluer ces dossiers :

L'employé semble-t-il :

- > Professionnel (c.-à-d. semble traiter les autres avec respect, semble s'assurer de la satisfaction du client, semble conserver une attitude positive, semble offrir de l'aide supplémentaire s'il y a lieu, semble être amical, serviable, empathique)?
- > S'adapter aux différentes situations et agir en bon coéquipier?
- > Participer à des activités de perfectionnement professionnel?
- > Faire un effort particulier pour promouvoir le tourisme et être un ambassadeur (ex. : parler en bien de la région et de l'établissement)?
- > Vendre les avantages et les aspects uniques de la localité, de la région et de la province afin de promouvoir les séjours prolongés chez les visiteurs?
- > Créer une première impression positive de la destination?
- > Répondre avec empressement aux besoins du visiteur?
- > Appuyer les partenaires de l'industrie par la promotion des produits touristiques de sa région?
- > Partager ses connaissances, ses impressions et sa fierté de manière à inciter les visiteurs à découvrir et à profiter de ce que la destination a à offrir?
- > Aider à satisfaire les désirs et les attentes des visiteurs?
- > Travailler efficacement avec les autres?
- > Comprendre l'importance du travail d'équipe et servir de modèle pour ses collègues?

Les décisions du jury sont finales et sans appel. Le jury national est libre de désigner moins de trois lauréats dans une catégorie donnée ou de n'en désigner aucun.





Le processus de candidature

Pour poser votre candidature, vous devez répondre à un questionnaire spécifique et rassembler l'information et le matériel nécessaires à la présentation de votre dossier. Vous pouvez télécharger les formulaires et les questionnaires du site Internet du ministère du Tourisme. Veuillez prendre contact avec le responsable du concours dans votre région pour obtenir le mot de passe nécessaire à l'obtention du questionnaire. Vous trouverez la liste de ces responsables en fin de document.

Vous devrez déposer votre dossier dûment rempli auprès de votre ATR au plus tard le 26 janvier 2007 à 17 heures. Notez que certaines régions se réservent le droit de modifier les dates limites de dépôt des dossiers. Il est donc important de vérifier cette information auprès du responsable du concours dans votre région.

Plusieurs ATR vous offriront de réviser les aspects techniques de votre dossier avant le dépôt final de votre candidature. N'hésitez pas à contacter le responsable de votre région pour en apprendre davantage !

PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

NOUVEAU

Afin de faciliter la distribution des dossiers aux jurés, vous devez cette année présenter sur CD l'ensemble des documents formant votre candidature.

Votre document de candidature doit obligatoirement contenir les éléments suivants :

- > Le formulaire de candidature, incluant :
 - > Les sections « Présentation du candidat sur CD » et « Déclaration du candidat » dûment remplies.
 - > Le texte descriptif de votre entreprise qui sera utilisé si vous gagnez au gala national.
 - > La fiche d'information et le questionnaire liés à votre catégorie.
- > Le logo en couleur et en noir et blanc de votre entreprise en format numérique (format JPEG, haute résolution, en couleur).
- > Une photo* du candidat pour la catégorie Ressources humaines.
- > Un maximum de 5 photos* représentant votre entreprise.

**Veuillez noter : Toute photo doit être transmise numériquement en format JPEG, en couleurs et d'une résolution minimale de 2048 pixels x 1536. Ces photos seront à la disposition de votre ATR, du ministère du Tourisme et d'ATR associées du Québec jusqu'en juin 2007. En incluant quelque photo que ce soit à votre dossier, vous acceptez que ces photos soient utilisées pour la promotion et la visibilité du concours, tant au niveau régional que national.*

Les annexes facultatives suivantes sont permises et seront utilisées par les jurys régionaux. Cependant, notez qu'elles ne seront consultées par le jury national qu'au besoin.

- > Dépliant ou brochure de promotion.
- > Un maximum de 5 coupures de presse.



Le processus de candidature

> suite

CRITÈRES DE SOUMISSION DU QUESTIONNAIRE

Vous devrez répondre à toutes les questions du questionnaire de votre catégorie en respectant les consignes suivantes. Si votre dossier ne respecte pas ces consignes, il sera automatiquement rejeté; la décision du jury à cet égard sera finale et sans appel.

- > Soumettez l'ensemble des documents formant votre candidature sur CD.
- > Utilisez un maximum de QUATRE pages pour vos réponses aux questions.
- > Présentez vos réponses aux questions dans un document mis en page en format lettre de 21,6 X 27,9 cm (8,5 X 11 pouces), en orientation portrait.
- > Laissez une marge d'au moins 2,5 cm (1 pouce) aux quatre côtés.
- > Présentez votre texte à double interligne et en caractères d'imprimerie d'un minimum de onze points.
- > Paginez votre document dans le coin supérieur droit.
- > Il n'est pas nécessaire de retranscrire les questions dans votre dossier de candidature, mais assurez-vous de numéroter vos réponses.

AVERTISSEMENTS

- > Les membres des jurys régionaux et du jury national pourront procéder à la vérification de certaines informations, si jugé nécessaire.
- > Sur le plan national, les dossiers pourront être vérifiés par certains ministères et organismes du gouvernement du Québec (notamment en lien avec un manquement en vertu de la réglementation du secteur concerné, des poursuites judiciaires, des plaintes fondées pour lesquelles le candidat n'aurait pas pris les dispositions pour donner satisfaction aux clients). S'il advenait que vous ayez fait une fausse déclaration ou que vous soyez pris en faute, vous seriez alors disqualifié.
- > Vous devez inscrire la région touristique à laquelle l'activité ou l'établissement faisant l'objet de la candidature est rattaché. S'il s'agit d'une activité multirégionale, indiquez la région où vous avez votre établissement officiel et légal.
- > Le cas échéant, les prix sont attribués à l'établissement et non à une chaîne ou à un ensemble.





Dates importantes à retenir

22 NOVEMBRE 2006

> Lancement de l'édition 2007 du concours

26 JANVIER 2007

> Date limite pour déposer son dossier auprès de son association touristique régionale

23 FÉVRIER 2007

> Date limite pour l'envoi des dossiers au niveau national par les associations touristiques régionales

DU 12 FÉVRIER AU 31 MARS 2007

> Remise des prix régionaux

4 MAI 2007

> Assises de l'industrie touristique

> Remise des Grands Prix du tourisme québécois au niveau national





Le fonctionnement des jurys

JURYS RÉGIONAUX

Le rôle des jurys régionaux sera d'évaluer les dossiers et de déterminer le grand gagnant dans chacune des catégories offertes dans sa région pour l'édition 2007.

Les jurys régionaux seront formés par les ATR selon l'un ou l'autre de ces deux modèles :

1. Un Grand Jury, formé d'un nombre impair de membres (au minimum 3) pour l'évaluation de l'ensemble des catégories sauf celles visant la restauration et les ressources humaines.
+
Deux jurys spécialisés, également de 3 membres chacun, pour l'évaluation des catégories visant la restauration et les ressources humaines.
2. Un seul jury, formé d'un nombre impair de membres (au minimum 3), dont au moins un membre est spécialiste de la restauration et au moins un autre est spécialiste en gestion des ressources humaines.

JURY NATIONAL

Le jury national sera formé de 5 membres, dont au moins un sera un spécialiste de la restauration et un autre sera spécialiste de la gestion des ressources humaines. La mission de ce jury sera d'évaluer les dossiers des gagnants régionaux et de décerner les mentions Or, Argent et Bronze dans chacune des catégories du concours des Grand Prix 2007. Le jury national sera libre de désigner moins de trois lauréats dans une catégorie donnée ou de n'en désigner aucun.

Dans le cas du prix Ressources humaines, le jury désignera un seul lauréat par mention.

Ce jury choisira également le candidat à qui sera décerné le prix de la Personnalité touristique.

Les décisions des jurys aux niveaux régional et national seront finales et sans appel.



Liste des responsables régionaux

Tourisme Abitibi-Témiscamingue

155, avenue Dallaire, bureau 100
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4T3
Responsable : Micheline Poitras
Tél. : (819) 762-8181
Télééc. : (819) 762-5212
micheline@48nord.qc.ca

Tourisme Baie-James

1252, Route 167 Sud, C.P. 134
Chibougamau (Québec) G8P 2K6
Responsable : Joanik Linteau
Tél. : (418) 748-8140
Télééc. : (418) 748-8150
jlinteau@tourismebaiejames.com

Tourisme Bas-Saint-Laurent

148, rue Fraser
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1C8
Responsable : Louise Lacoursière
Tél. : (418) 867-1272 ou 1 800 563-5268
Télééc. : (418) 867-3245
llacoursiere@qc.aira.com

Tourisme Cantons-de-l'Est

20, rue Don Bosco Sud
Sherbrooke (Québec) J1W 1L4
Responsable : Marie-France Bourdages
Tél. : (819) 820-2020 ou 1 866 963-2020
Télééc. : (819) 566-4445
mfb@atrce.com

Tourisme Centre-du-Québec

20, boulevard Carignan Ouest
Princeville (Québec) G6L 4M4
Responsable : Stéphanie Fournier
Tél. : (819) 364-7177, poste 302
Télééc. : (819) 364-2120
sfournier@tourismecentreduquebec.com

Association touristique de Charlevoix

495, boulevard de Comporté
La Malbaie (Québec) G5A 3G3
Responsable : Lina Racine
Tél. : (418) 665-4454, poste 226 ou 1 800 667-2276
Télééc. : (418) 665-3811
atr.lina@bellnet.ca

Tourisme Chaudière-Appalaches

800, autoroute Jean-Lesage
Saint-Nicolas (Québec) G7A 1E3
Responsable : Annie Thibodeau
Tél. : (418) 831-4411, poste 240
Télééc. : (418) 831-8442
athibodeau@chaudiereappalaches.com

Association touristique régionale de Duplessis

312, avenue Brochu
Sept-Îles (Québec) G4R 2W6
Responsable : Jonathan Bousquet
Tél. : (418) 968-3058
Télééc. : (418) 962-6518
jbousquet@tourismeduplessis.com

Association touristique de la Gaspésie

357, route de la Mer
Sainte-Flavie (Québec) G0J 2L0
Responsable : Christine St-Pierre
Tél. : (418) 775-2223, poste 228
Télééc. : (418) 775-2234
christine@tourisme-gaspesie.com

Tourisme Îles de la Madeleine

128, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1C5
Responsable : Nicole Bouffard
Tél. : (418) 986-2245, poste 21
Télééc. : (418) 986-2327
membres@tourismeilesdelamadeleine.com

Tourisme Lanaudière

3645, rue Queen
Rawdon (Québec) J0K 1S0
Responsable : Maryline Lafrenière
Tél. : (450) 834-2535 ou 1 800 363-2788
Télééc. : (450) 834-8100
lafreniere@lanaudiere.ca

Tourisme Laurentides

14142, rue de la Chapelle
Mirabel (Québec) J7J 2C8
Responsable : Hélène Prud'homme
Tél. : (450) 436-8532, poste 233
Télééc. : (450) 436-5309
helene.prudhomme@laurentides.com

Liste des responsables régionaux

> suite

Tourisme Laval

2900, boulevard Saint-Martin Ouest
Laval (Québec) H7T 2J2
Responsable : Hélène Vézina
Tél. : (450) 682-5522 ou 1 877 465-2825
Télééc. : (450) 682-7304
hvezina@tourismelaval.com

Association touristique régionale Manicouagan

337, boulevard LaSalle, bureau 304
Baie-Comeau (Québec) G4Z 2Z1
Responsable : Dave Prévèreault
Tél. : (418) 296-6725 ou 1 888 463-5319, poste 8
Télééc. : (418) 294-2345
daviss@globetrotter.net

Association touristique régionale de la Mauricie

795, 5e Rue, local 102
Shawinigan (Québec) G9N 1G2
Responsable : Danny Landry
Tél. : (819) 536-3334 ou 1 800 567-7603
Télééc. : (819) 536-3373
dlandry@tourismemauricie.com

Tourisme Montérégie

2001, boulevard de Rome, 3^e étage
Brossard (Québec) J4W 3K5
Responsable : Johannie Coiteux
Tél. : (450) 466-4666, poste 2228
Télééc. : (450) 466-7999
jcoiteux@tourisme-monteregie.qc.ca

Tourisme Montréal

1555, rue Peel, bureau 600
Montréal (Québec) H3A 3L8
Responsable : Sophie Désautels
Tél. : (514) 844-0991
Télééc. : (514) 844-7141
desautels.sophie@tourisme-montreal.org

Office de tourisme de Québec

399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2
Responsable : Ross R. Guertin
Tél. : (418) 641-6654, poste 5452
Télééc. : (418) 641-6578
ross.guertin@quebecregion.com

Tourisme Outaouais

103, rue Laurier
Gatineau (Hull) (Québec) J8X 3V8
Responsable : Rosalie Côté
Tél. : (819) 778-2530, poste 249
Télééc. : (819) 778-7758
rcote@tourisme-outaouais.ca

Tourisme Saguenay Lac-Saint-Jean

412, boulevard du Saguenay Est, bureau 10
Chicoutimi (Québec) G7H 7Y8
Responsable : Sylvie Major
Tél. : (418) 272-3024
Télééc. : (418) 543-1805
smajor@tourismesaglac.net